

Décision

Générale

colonial

Décision n° 59-424-1932 MUTATIONS

n° 59-424-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mars 1932

Numéro JO
n° 424 du 31/03/1932

Date du numéro
31 mars 1932

TEXTE INTÉGRAL

l'ex-tirailleur Mohamed Djama est agréé pour servir en qualité d'agent de 6e classe des douanes, en remplacement numérique du préposé Hersi Hussein, démissionnaire pour raison de santé à compter du 1er avril 1932.